



Aux contribuables de la Ville de Macamic

AVIS PUBLIC

Est donné par la secrétaire-trésorière adjointe de la Ville de Macamic :

Lors d'une séance du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de la gestion des déchets de Roussillon tenue le 21 septembre 2022, ce dernier a adopté le budget pour l'année 2023 de la régie.

BUDGET 2023

<u>REVENUS</u>	<u>2023</u>
Quotes-parts	162 000 \$
Subvention Recyc-Québec	70 000
Total des revenus	232 000 \$
 <u>DÉPENSES</u>	
Dépenses de fonctionnement	
Administration générale	19 229 \$
Hygiène du milieu	212 771
Total des dépenses de fonctionnement	232 000 \$
Excédent net	0 \$

Donné à Macamic, ce 22 septembre 2022


Joëlle Rancourt

Greffière-trésorière adjointe

Aux contribuables de la Ville de Macamic

AVIS PUBLIC

Est donné par la secrétaire-trésorière adjointe de la Ville de Macamic :

Conformément aux dispositions de l'article 597 du Code municipal, avis est par les présentes donné que le calendrier des séances du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de la gestion des déchets pour l'année 2023 a été adopté le 21 septembre 2022. Les séances se tiendront à 19 heures à l'hôtel de ville de Macamic, se lit comme suit :

- ↪ 25 janvier
- ↪ 22 mars
- ↪ 24 mai
- ↪ 20 septembre
- ↪ 22 novembre

Donné à Macamic, ce 22 septembre 2022



Joëlle Rancourt

Greffière-trésorière adjointe